

Des écosystèmes performants pour une France innovante

La politique des pôles de compétitivité a été initiée en 2004 pour créer des écosystèmes thématiques public-privé centrés sur l'innovation et le développement de la compétitivité au cœur des territoires et des régions. Cette politique a permis de créer des réseaux solides et structurés d'excellence scientifique et technique où se construisent des collaborations durables entre les différents acteurs.

Les 54 pôles labellisés par l'Etat en 2018 sont aujourd'hui des acteurs essentiels de l'innovation, ancrés sur leurs territoires et proches de leurs adhérents. Ils rassemblent plus de 18 000 entreprises innovantes (des startups de plus en plus présentes, de très nombreuses ETI et PME au cœur de la création d'emplois et des grands groupes portés par tous les enjeux de transformation) et plus de 2 000 acteurs publics (Universités, centres de recherche, acteurs de l'enseignement et de la formation) dans leurs écosystèmes.

Avec l'impulsion du Fonds Unique Interministériel (FUI), les entreprises membres des pôles ont investi 7,5 Md€ de 2005 à 2019 et permis le financement de plus de 2 000 projets. Depuis 2005, plus de 10 000 projets accompagnés par les pôles ont été financés dans le cadre de différents dispositifs (ANR, PIA, Régions, Europe, ...), les projets labellisés par les pôles ayant un taux de succès jusqu'à 2 fois supérieur aux projets non labellisés. Les pôles de compétitivité créent un véritable effet levier avec 2,5 euros privés investis dans la R&D pour 1 euro public.

Les pôles, ce sont également plus de 900 salariés et personnes mises à disposition mobilisés dans des équipes d'animation qui ont acquis une connaissance fine des acteurs de l'écosystème et des entreprises innovantes, et une véritable expertise dans l'accompagnement des projets.

La phase 4 se caractérise par une montée en puissance des pôles au niveau européen avec des dépôts de projets en hausse de plus de 50% entre 2018 et 2020 autant pour les entreprises accompagnées par les pôles que pour les pôles eux-mêmes en tant que partenaires.

Durant cette phase, les pôles ont également joué un rôle majeur lors de la crise sanitaire, en soutenant leurs membres, en informant sur les mesures mises en place et en assurant un lien primordial entre l'Etat, les collectivités, les CSF et les entreprises. Ils ont aussi consolidé leurs ancrages dans les régions, contribuant aux politiques d'innovation et d'identité régionales.

Avec l'accroissement de la compétitivité internationale (notamment USA/Asie versus Europe), les besoins de souveraineté européenne et toutes les transformations sociétales, économiques et climatiques sont plus désormais largement affirmés. L'enjeu de la phase 5 des pôles est majeur et il est vital pour notre économie et notre résilience sociétale et sociale, d'ancrer les pôles de compétitivité comme des acteurs clés de l'animation des écosystèmes répondant aux évolutions nécessaires des politiques publiques d'innovation.



Pour une politique d'innovation ancrée en régions et orientée vers l'Europe.

Cette nouvelle phase doit être l'occasion de réaffirmer la **dynamique Régions-Etat-Europe** en confortant les missions des pôles au service des Régions dans le cadre de la régionalisation décidée par l'Etat pendant la phase 4, des métropoles et des territoires.

Cette nouvelle phase s'appuiera sur les gouvernances représentatives et solides des pôles qui ont démontré leur efficacité et leur agilité depuis 15 ans. Elle réaffirmera le rôle des pôles dans les **politiques d'innovation** régionales (notamment S3 et SRDEII) et nationales (notamment PIA et France 2030) et en assurera les articulations nécessaires. Il s'agit donc d'une politique nationale des pôles, ancrée et opérée dans les régions et fortement orientée vers l'Europe. Elle doit bénéficier de crédits pour la **recherche partenariale** aussi important que ceux qui ont prévalu à la création des pôles avec le FUI.

Dans la continuité de la phase 4, la **dimension européenne** des pôles est à renforcer pour confirmer leur ancrage dans la politique européenne des clusters et confirmer leur niveau d'excellence. Ils porteront notamment des initiatives de hub d'innovation au niveau européen.

Les pôles, dans toute la diversité qui fait leur force, resteront les outils d'une politique d'innovation ambitieuse, d'intelligence économique **au service de leurs membres** et **adaptée à leurs territoires** pour renforcer la souveraineté nationale et européenne et l'ambition internationale.



Pour une politique d'innovation pour accompagner les transitions (numériques, environnementales, industrielles, sociétales, ...)

Être au service des transitions qui s'imposent et anticiper, telle est la mission des pôles pour les prochaines années. La phase 5 sera écoresponsable, en faveur du climat et de la résilience. Les pôles sont les lieux où les **transformations** sont anticipées, pensées, et accompagnées.

Relais de proximité, tiers de confiance et **animateurs d'écosystèmes**, ils sont proches de la société, de l'industrie, de la recherche et du monde académique. Les pôles sont un outil d'acculturation des acteurs économiques et académiques et un lieu d'anticipation des besoins, voire d'alerte pour les pouvoirs publics.

Ils renforceront leurs synergies au sein des **interpôles**, leurs liens avec les stratégies d'accélération du **PIA4**, leurs actions au service des **stratégies de filières**, pour pousser une innovation conduite par ces transitions.



Les pôles, acteurs de la nouvelle industrialisation de la France au cœur des régions

Face aux enjeux **d'industrialisation** de l'économie nationale, les pôles constituent un bon outil pour accélérer cette nouvelle politique. Forts de leur expérience dans l'accompagnement de leurs membres sur toute la chaîne de valeur, la connaissance des **ruptures technologiques**, les pôles favoriseront les transformations et la modernisation de l'industrie.

Les pôles réaffirment aussi le rôle de l'innovation dans cette réindustrialisation pour gagner durablement en compétitivité. Le **label** des pôles pourra être utilisé dans cet accompagnement et constitue un atout de qualité pour faciliter la sélection des projets et l'obtention de financements.

Comme les pôles ont su être un pont entre la recherche publique et la recherche privée, ils seront un facilitateur entre la recherche et l'industrialisation pour produire en France les innovations issues de leurs projets. Les pôles contribueront à mettre en œuvre des dispositifs de financement et de formation adaptés à ces enjeux d'industrialisation.



La phase 5 doit poser les bases d'une nouvelle ambition pour les pôles de compétitivité

Avec la phase 5, l'Etat et les régions affirmeront leur reconnaissance des pôles comme des acteurs majeurs de leurs politiques d'innovation.

En cohérence avec le PIA et les stratégies régionales, en lien avec les IRT et les ITE, et l'ensemble des acteurs académiques, les pôles seront les **catalyseurs des projets** au sein des écosystèmes qu'ils animent.

Les pôles poursuivront leur rôle essentiel de génération et d'accompagnement des projets collaboratifs et individuels. Leurs expertises sectorielles uniques et le **label des projets** seront reconnus par les différents dispositifs de financement.

Les pôles seront positionnés sur l'identification de **pépites françaises** avec un rôle particulier sur les levées de fonds (hi France). Ils seront des « supers accélérateurs » de croissance et de business pour les ETI, les PME et les start-ups en subsidiarité avec les acteurs déjà actifs sur ces sujets au sein de leurs territoires.

Proche du terrain, au cœur des territoires, ils identifieront les besoins en **compétences** en lien étroit avec les comités de filières et contribueront à faire émerger avec leurs membres concernés des formations adaptées.



Pérenniser le modèle des pôles de compétitivité.

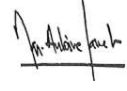
Pour être ce levier d'une politique d'innovation au service de leurs membres, les pôles seront soutenus par les régions, l'Etat et les collectivités.

Les régions et l'Etat s'appuieront sur l'**expertise** des pôles et le professionnalisme de leurs équipes pour décliner leurs stratégies d'innovation

Les pôles maintiendront leur **modèle public-privé équilibré** entre les financements publics, les cotisations de leurs membres, les prestations de services et les financements sur projets (dont européens). Une fiscalité facilitée pour les adhérents sera un levier supplémentaire de consolidation du modèle et des écosystèmes des pôles.

La phase 5 doit ainsi permettre de donner les moyens aux pôles ; réaffirmer leur positionnement, et leur apport dans la chaîne de valeur. Il s'agit aussi de renouer avec une politique de recherche partenariale plus ambitieuse, à l'instar de ce qui existait à la création des pôles en 2005.

Pôles de Compétitivité signataires

AFPC Jean-Luc Beylat Président  	Aerospace Valley Bruno Darboux Président  	Agri Sud-Ouest Innovation Cédric Cabanes Président  	Alpha-RLH Jean-Pierre Giannini Président  	Aquimer Jean-Loup Lesaffre Président  
Atlanpole Biotherapies Franck Grimaud Président  	Avenia Jean-Loup Minebois Président  	Axelera Pierre-Yves Bondon Président  	Biovalley France Stephan Jenn  	Capenergies Jacques Vayron Président  
CARA Gilles Le Carre Président  	CIMES Philippe Maurin Perrier Président  	COSMETIC VALLEY Marc Antoine Jamet Président  	DERBI André Joffre Président  	EMC2 Stéphane Klein Président  

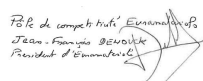
Minalogic

Antoine Perrin
Président




EuraMaterials

Jean-François
Dehouck
Président



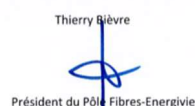

Eurobiomed

Michael Danon
Président




Fibres Energivie

Thierry Bièvre
Président



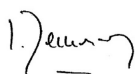

Finances Innovation

Bernard Gainnier
Président



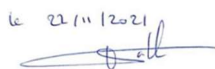

Hippolia

Laurence Meunier
Présidente




IAR

Christophe Rupp-
Dahlem
Président




ID4car

Vincent Chaillou
Président




Innov'Alliance

Yves Faure
Président




Images & Réseau

Vincent Marcatté
Président



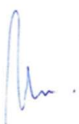

I-Trans

Bernard Schaer
Président




Lyonbiopole

Philippe Sans
Président




Materialia

Danièle Quantin
Présidente




Medicen Paris Région

Christian Deleuze
Président




Pôle Mer Bretagne Atlantique

Marie-Josée
Vairon
Présidente




**Pôle Mer
Méditerranée**

Laurent Moser
Président




**Pôle des
Microtechniques**

Laurent Deschamps
Président




NextMove

Rémi Bastien
Président




Nuclear Valley

Philippe Frantz
Président



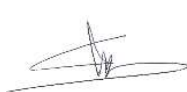

Optitec

Gérard Berginc
Président




**Pôle Européen
de la Céramique**

Eric Malès
Président




Polymeris

Joël Viry
Président




Qualitropic

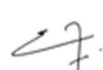
Laurence Galaup
Présidente

Laurence GALAUP




S2E2

Eric Beaujean
Président




SAFE

Riadh Cammoun
Président




SCS

Moussa Belkhiter
Président




**Systematic Paris
Region**

Jean-Luc Beylat
Président




Team2

Frédéric Heymans
Président




Techtera

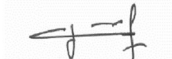
Louis Vovelle
Président




Tenerdis

Julien Français
Président




TES	Valorial	VEGEPOLYS VALLEY	Véhicule du Futur	Vitagora
Jacques Belin Président	Eric Philippe Président	Séverine Darsonville Présidente	Marc Becker Président	Pierre Guez Président
				
				
Xylofutur				
Frédéric Carteret Président				
				
				